

Avantages associés au contrat annuel Passeport Morbihan 2022

1. Conditions contractuelles

Reconduction tacite du contrat

2. Avantages généraux :

- Paiement échelonné sur 10 prélèvements automatiques ou escompte de 1,5% pour les contrats signés et payés avant le 31 janvier.
- Possibilité de paiement par chèque vacances
- Carte Plaisance Morbihan : Accès gratuit aux services liés à la carte Plaisance Morbihan Premium dans tous les ports de la Compagnie des Ports du Morbihan :
 - Accès sanitaires dans tous les ports de la Compagnie des Ports du Morbihan,
 - Wi-Fi : connexion automatique dans tous les ports de la Compagnie des Ports du Morbihan
 - Mise en place d'un compte de points attribués proportionnellement aux prestations payées par le client sauf règlement des contrats
Les points cumulés donnent droit à des escales gratuites dans les ports de la Compagnie, ainsi que des réductions sur certaines prestations achetées par les clients sauf règlement de contrat
- 10% de réduction sur les manutentions dans tous les ports.
- Accès gratuit à la cale de mise à l'eau du port de Pénerf
- Accès gratuit aux pompes à eaux noires des ports de la Compagnie des Ports du Morbihan. Attribution de points Nautics pour toute utilisation de la pompe

3. Avantages à flot :

- Possibilité de séjourner à flot dans un des ports gérés par la Compagnie des Ports du Morbihan (Sauf Houat et Hoedic) en fonction des places disponibles du 01/01 au 31/03 et du 21/11 au 31/12
À condition de rester sur le même type de service d'amarrage qu'à son port d'attache (ponton/corps-morts).

Pour les contrats annuels à flot sur ponton, possibilité, pendant toute la période de retrait du ponton saisonnier de Pénerf, de séjourner sur ponton au port d'Arzal-Camoël.

4. Avantages Croisières :

- Avantages Passeport Escales. Votre port vous offre :
 - Vos 2 premières nuitées à chaque escale dans les ports de la Compagnie (sauf Houat et Hoedic). Déclaration d'absence effectuée avant midi avec un retour au minimum le lendemain après-midi.
 - A titre exceptionnel pour les clients de Damgan : 5 nuitées au total à Houat et à Hoedic, à concurrence de 2 nuitées consécutives maximum
 - 5 nuitées dans chacun des ports partenaires du réseau Passeport Escales autres que ceux de la Compagnie des Ports du Morbihan, à concurrence de 2 nuitées consécutives maximum.
- A partir de 20 nuitées d'absence minimum entre le 1er juin et le 30 septembre : une manutention ou un aller-retour 24h offert, ou 50% de réduction sur un aller-retour 48h ou 7 jours, dans un des ports équipés (les manutentions doivent être effectuées avant le 30 juin de l'année suivante).

5. Avantages Terre-plein :

- Terre-plein hiver :
En période hivernale : Gratuité 4 semaines sur les Terre-Pleins du Golfe, d'Arzal-Camoël, la Trinité sur Mer ou le Crouesty (sauf bers et manutentions), (dans la limite des places disponibles avec préavis d'un mois)

Pour les contrats annuels à flot sur ponton, gratuité de 3 mois durant la période de retrait du ponton saisonnier de Pénerf au port d'Arzal-Camoël (sauf bers et manutentions), (dans la limite des places disponibles avec préavis d'un mois).

- Terre-plein été :
Entre le 1er juin et le 30 septembre : Terre-plein gratuit pour les clients effectuant une mise à terre de 3 semaines minimum consécutives (y compris bers et manutentions)

6. Avantages Suspension :

- Suspension Printemps Eté :
Réduction de 2% par semaine d'absence, pour 4 semaines consécutives minimum d'absence entre le 1er avril et le 30 septembre.
Demande écrite à la capitainerie avec préavis de 1 mois, (suspension des avantages du Passeport Morbihan pendant cette période)
- Suspension annuelle :
Possibilité de suspendre son contrat à tout moment, pour une durée comprise entre 1 an minimum et 3 ans. Cette suspension du contrat n'est possible qu'en cas d'absence du bateau du port pour une longue durée.
Suspension possible uniquement au-delà d'un délai d'un an suivant la prise d'effet du contrat.
Demande à faire en capitainerie avec un préavis de 2 mois.
La date de reprise de contrat doit être transmise au bureau du port au plus tard deux mois avant l'échéance.

Nb : les avantages Passeport Morbihan ne sont attachés qu'au contrat Passeport Morbihan ponton ou corps mort